

VIOLENCES SEXISTES

Se définit comme sexiste tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Ces agissements sont interdits par la loi et sont passibles de sanctions.

Part des femmes et des hommes victimes de comportements sexistes et sexuels au travail au moins une fois dans leur vie professionnelle.



38,5%

dont 15,2% dans le cadre de leur emploi actuel.



14%

dont 3,8% dans le cadre de leur emploi actuel.

VIOLENCES SEXUELLES

Les violences sexuelles se définissent comme étant tout acte ou tentative d'acte à caractère sexuel, tout commentaire ou avance de nature sexuelle, dirigés à l'encontre d'une personne et sans son consentement. Elles portent atteinte aux droits fondamentaux de la personne et sont interdites par la loi et sanctionnées pénalement.

Sous-signalement



Seuls 3 cas sur 10 sont rapportés à la direction ou à l'employeur



Près de 30% des victimes n'en parlent à personne.



Seuls 5% des cas vont en justice.

Source: Défenseur des droits / IFOP, Enquête sur le harcèlement sexuel au travail, mars 2014.

Types de situations rapportées par les femmes victimes*



Plaisanteries indécentes à caractère sexuel ou des remarques offensantes sur le corps ou la vie privée



Contacts physiques non désirés



Propositions sexuelles déplacées

* En % des victimes au moins une fois de comportements sexistes ou sexuels au travail.
Lecture : en 2021, 62 % des femmes âgées de 18 à 74 ans ayant subi un comportement à connotation sexiste ou sexuelle au travail signalent des plaisanteries indécentes à caractère sexuel ou des remarques offensantes sur leur corps ou leur vie privée.
Champ : France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire.

Source : SSMSI-Eurostat « Panorama des violences en France métropolitaine », novembre 2022. Chiffres SSMSI-Eurostat, enquête Genese, 2021.

DISCRIMINATIONS DANS L'EMPLOI

En 2021,
9,1%
des personnes en emploi déclarent un traitement inégal ou une discrimination dans leur emploi actuel.



Ensemble des personnes en emploi

9,1%



des femmes déclarent un traitement inégal ou une discrimination dans leur emploi actuel



des hommes déclarent un traitement inégal ou une discrimination dans leur emploi actuel

11,3% des femmes contre **7,0%** des hommes

Source : Insee Première, Février 2024

